



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°104 DU 06/09/2023

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques /

- DDFIP10 2023244-0001 Arrêté portant délégation de signature du responsable du service de gestion comptable de BAR SUR AUBE (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

DDFIP10 2023244-0001 Arrêté portant
délégation de signature du responsable du
service de gestion comptable de BAR SUR AUBE



DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BAR SUR AUBE

Le comptable, responsable du SGC de Bar sur Aube

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Marianne VOISIN, Inspectrice des finances publiques, adjointe au comptable du SGC de Bar sur Aube, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé sans seuil de durée ou de montant ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
ROBERT Isabelle	<i>Contrôleur principal</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
VELARD Marie	<i>Contrôleur</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
HOUEL Christiane	<i>Contrôleur</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
CHOPPIN Murielle	<i>Contrôleur</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
LEMAITRE SONIA	<i>Contrôleur</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
HOUARD THIBAUT	<i>Contrôleur</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
VALLE VERONIQUE	<i>Contrôleur contractuel</i>	<i>12 mois et 10 000 €</i>
GUYOT CELINE	<i>Agent administratif</i>	<i>6 mois et 5 000 €</i>
LABORDE ORLANE	<i>Agent administratif contractuel</i>	<i>6 mois et 5 000 €</i>
LAVIRON Rémi	<i>Agent administratif</i>	<i>6 mois et 5 000 €</i>

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Article 4 : Il prendra effet au 1^{er} septembre 2023.

A Bar sur Aube, le 01/09/2023
Le comptable ,



Céline PERRIN
Inspectrice principale des finances publiques